

Compte-rendu d'Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et ordinaire annuelle du 24 avril 2023

Le 24 avril 2023, s'est tenue l'Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire de l'association Réseau-Lucioles au Centre Médico Educatif les Mésanges à la Motte-Servolex et simultanément en visio-conférence. L'assemblée a été présidée par Emmanuel BORE en sa qualité de Président.

Présent(e)s sur place : Emmanuel BORE, Eric COQUAZ, Denise DEGLISE, Annie MALEGUE, Mélanie FOUCAULT, Jean-Marie LACAU, Isabelle LACAU, Maryline GAL.

Présent(e)s en visio-conférence : Marie-Pierre HOMO, Véronique BOURG, Aurélie BOUTRY, Dominique VILA.

Excusé(e)s : Françoise BELMONTE, Serge DEGLISE, Jeanine PETIT, Sandra BALBUENA.

Pouvoirs :

- Françoise BELMONTE donne son pouvoir à Eric COQUAZ
- Serge DEGLISE donne son pouvoir à Marie-Pierre HOMO
- Jeanine PETIT donne son pouvoir à Denise DEGLISE
- Sandra BALBUENA donne son pouvoir à Mélanie FOUCAULT

Soit 16 votants pour les résolutions n° 1 à 2

Puis 15 votants pour les résolutions n° 3 et suivantes (suite au départ d'un adhérent)

Le président, Emmanuel BORE, ouvre la séance à 20h15 et remercie et rappelle l'ordre du jour :

Assemblée générale extraordinaire :

1. Modification des statuts : complément de l'article 2 « But/objet »
2. Modification des statuts : reformulation et complément de l'article 16 « Modalités de vote »

Assemblée générale ordinaire :

3. Approbation des comptes-rendus des assemblées générales précédentes (AGO du 06/04/2022 et AGE du 28/06/2022)
4. Rapport moral et d'activité 2022
5. Rapport financier 2022
6. Plan d'actions 2023
7. Budget prévisionnel 2023
8. Election des membres du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Extraordinaire

1. Modification des statuts : complément de l'articles 2 « But/objet »

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de la proposition du Conseil d'Administration décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 2 : BUT/OBJET » :

Cette association a pour but,

- de contribuer à une meilleure connaissance des conditions de vie des personnes tant en situation de handicap mental sévère, qu'âgées ou malades, ou en toute autre situation de précarité sanitaire ou sociale.
- d'initier des actions ou programmes de recherche.
- de proposer et / ou de mettre en œuvre des solutions pour aider à une meilleure prise en charge de ces situations, au profit tant des personnes concernées que de leurs aidants ».

Vote : Contre : 0 ; Absention 0 ; Pour : 16. La résolution est adoptée à l'unanimité.
--

2. Modification des statuts : reformulation et complément de l'article 16 «Modalités de vote»

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de la proposition du Conseil d'Administration décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 16 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE / MODALITES DE VOTE » :

Toutes les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont approuvées à la majorité absolue des votes exprimés :

- Soit à main levée, après prise en compte des votes par procuration. Chaque membre adhérent ne pouvant être porteur que d'une procuration.
- Soit par correspondance, selon les modalités suivantes :
 - Chaque membre devra compléter le bulletin de vote en cochant, pour chaque résolution, une case unique correspondant au sens de son vote. Si aucune ou plus d'une case ont été cochées pour une même résolution, le vote sera réputé être un vote de rejet.
 - Chaque membre doit retourner un (1) exemplaire de ce bulletin de vote dûment complété, daté et signé, à l'adresse indiquée, et, à défaut, au siège social.
 - Le défaut de réponse d'un membre dans le délai indiqué vaut abstention totale du membre concerné. Le vote à distance pourra s'effectuer sous forme de courrier électronique.
 - Dans les trois (3) jours suivant la réception du dernier bulletin de vote, le Président établit, date et signe le procès-verbal des délibérations.
 - Les bulletins de vote, les preuves d'envoi de ces bulletins et le procès-verbal des délibérations sont conservés au siège social.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres votants mais seulement sur les résolutions proposées dans l'ordre du jour.

Les convocations sont envoyées au moins quinze jours à l'avance et indiquent l'ordre du jour.

Vote : Contre : 0 ; Absention 0 ; Pour : 16 La résolution est adoptée à l'unanimité.

Assemblée Générale Ordinaire annuelle

3. Approbation des comptes-rendus des assemblées générales précédentes (AGO du 06/04/2022 et AGE du 28/06/2022)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06/04/2022 et du procès-verbal de celui de l'assemblée Générale Extraordinaire du 28/06/2002 en approuve les contenus sans restriction.

Pour le PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06/04/22 Vote : Contre : 0 ; Absention 0 ; Pour : 15

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Pour le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/06/22 Vote : Contre : 0 ; Absention 0 ; Pour : 15

La résolution est approuvée à l'unanimité.

4. Rapport moral et d'activités 2022

Mélanie FOUCAULT, secrétaire présente le rapport d'activité 2022 avec des compléments apportés par Jean-Marie LACAU.

L'Association créée en 2004 a pour objectif d'améliorer l'accompagnement des personnes atteintes de troubles sévères du développement intellectuel.

Afin de répondre aux besoins des familles et des professionnels souvent désarmés, Réseau-Lucioles recueille, mutualise et diffuse des expériences de terrain.

Par principe, l'accès à nos services et parutions n'est pas corrélé à l'adhésion à l'association. Si, actuellement, l'association est composée de très peu de membres adhérents (environ 20), nous avons en revanche un solide réseau de plus de 1000 membres associés. Ils se sont engagés à apporter leur expertise et leur aide en fonction de nos actions et permettent à Réseau-Lucioles de rayonner au niveau national.

L'année 2022 a notamment été consacrée à poursuivre la réorganisation de l'association et à s'engager dans la défense du secteur sanitaire et social en crise.

La réactualisation de l'application Tab'Lucioles et de son site pour la rendre plus puissante et ergonomique a aussi mobilisé beaucoup d'énergie.

4-1. Point sur les actions 2022 :

4-1.1 « Tab'Lucioles »

> Application pour tablettes destinée aux personnes les plus dépendantes.

- Finalisation de l'application pour tablette et de son site internet avec la société Inetum qui intervient en mécénat de compétence.
- Application désormais disponible sur Apple Store et Google Play.

4-1.2 Engagement pour la défense du secteur médico-social

- Concertation entre divers acteurs
- Rédaction d'un document « état des lieux et propositions » à destination des élus.
- Remontées de témoignages issus du terrain auprès de Mme la Ministre.
- Multiples rencontres avec les représentants politiques pour les sensibiliser et les rendre défenseurs actifs du secteur médico-social.
- Etude de la mise en place d'un lobbying professionnel.

> Ce nouvel engagement, est devenu une priorité en 2022 suite à l'aggravation de la crise du secteur sanitaire et social. Il a été porté, bénévolement par Jean-Marie Lacau.

4-1.3 « Dessine-moi un loisir »

> **Proposer des activités de loisir à l'extérieur du lieu de vie encadrées par des professionnels sensibilisés au handicap.**

- Projet rendu indispensable par le manque de personnel dans les établissements.
- Constitution d'un groupe de travail.

4-1.4 Formations et animations

> **Faire évoluer les pratiques dans les établissements et les familles.**

- Réseau-Lucioles continue d'assurer la promotion des formations assurées par J.-M. Lacau (<https://www.reseau-lucioles.org/nos-formations-et-animations>) via ITG.

4-1.5 Participation à des groupes de travail

> **Pour animer des réunions au titre de Réseau-Lucioles et assurer la représentation des personnes handicapées en grande dépendance dans des instances stratégiques.**

Jean-Marie Lacau a participé notamment à titre bénévole à des réunions avec :

- la commission familles du réseau R4P.
- la commission d'organisation du stage en établissement médico-social des étudiants en 2^{ème} année de Médecine-Lyon sud.
- le comité stratégique de la filière de santé maladies rares.

4-2 Rayonnement de Réseau-Lucioles

4-2.1 Les chiffres toujours en évolution :

- Nombre d'abonnés à notre Newsletter : 4 850
- Nombre de membres associés : 1080.
- Notre site Tab'Lucioles : 855 comptes ouverts.
- Nombreuses visites des sites internet.
- Plus d'une centaine de livres et DVD diffusés.

4-2.2 Nos partenaires financiers et techniques

- DS Finance qui met ses bureaux à disposition de l'association.
- Groupe APICIL, AG2R la Mondiale, Fondation Groupama
- De nombreux donateurs

> Nous remercions très chaleureusement tous nos partenaires et donateurs pour leur énergie, leur soutien et leur générosité.

4-2.3 Fonctionnement de Réseau-Lucioles

- Refonte des statuts (adoptés à l'Assemblée Générale Extraordinaire de juin 2022).
- Acquisition d'un logiciel d'administration et de gestion comptable.

- Actualisation des sites internet par un prestataire extérieur : www.reseau-lucioles.org ; www.lulu-va-etre-operee.org ; www.tablucioles.org ; www.tablucioles.reseau-lucioles.org

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports moral et d'activités de l'année 2022 en approuve le contenu sans restriction.

Vote : Contre : 0 ; Absention 0 ; Pour : 15

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Bilan financier

Marie-Pierre HOMO, trésorière, présente le bilan financier 2022

5-1 Compte de résultat 2022

- Année 2022 équilibrée puisque nous terminons l'année avec un excédent de 5 377 €
- Le budget avait été voté pour 36 320 € et a été réalisé pour 20 390 €
- La ligne bénévolat à la fois en charges et en produits ne correspond pas à une rémunération mais à une évaluation du travail : concertation, réunion, correction de dossier, secrétariat, comptabilité.
- Le don en nature correspond à l'hébergement des bureaux avec l'équipement.

Charges

- Les prestations extérieures concernent la prestation de J.-M. Lacau pour TAB'LUCIOLES, la mise à jour du site Réseau-Lucioles en collaboration avec Sandra Balbuna rémunérée en fin d'année.

Produits

- Le montant des dons 2022 se maintient dans la moyenne habituelle, hors don exceptionnel.
- Le mécénat concerne des actions commencées en 2019-2020 qui se sont poursuivies sur 2022.

Charges 2022		Produits 2022	
Téléphones	365	Dons et Cotisations	17 029
Voyages, déplac.	433	Ventes de livres, DVD, affiches	844
Affranchissement	264		
Affranchissement refacturé	102	Affranchissement refacturé	102
Fourn. Bureau / Petit mat./ Maint.	1 668		
Prestations ext. (Lulu + Tab'Lucioles)	11 199		
Divers	726	Produits financiers	415
Impôts/assurances/form. Contin.	110	Mécénat	2 000
Dotations aux amortissements	148		
Résultat	5 377		
Total hors Bénévolat	20 390	Total hors Bénévolat	20 390
Bénévolat et dons en nature	13 000	Bénévolat et dons en nature	13 000
Total	33 390	Total	33 390

5-2 Bilans

Bilan actif 102 392 €

- Essentiellement nos avoirs en banque pour 98 158 €.
- Des produits à percevoir pour 4 234 € (des dons reçus en 2022 mais remis en banque en 2023).

Bilan passif 102 392 €

- Un résultat de l'exercice de 5 377 €.
- Des dettes pour 11 258 € : Urssaf 3 352 € (en attente) , factures reçues en 2023 mais qui concernent des frais engagés sur 2022, 11 258 € .

Bilan Actif				
Intitulé	Brut	Amortisse- ment	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
IMMOBILISATIONS				
Immobilisations corporelles				
218300 - Matériel de bureau	760,01	760,01	0,00	147,77
TIERS				
Clients et comptes rattachés				
418100 - Clients - Factures non parvenues	4 234,00	0,00	4 234,00	16 792,00
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
512001 - Banques - CREDIT MUTUEL	56 956,56	0,00	56 956,56	36 678,18
512002 - Banques - CAISSE D EPARGNE	10 623,51	0,00	10 623,51	10 783,21
512003 - Banques - CREDIT MUTUEL - LIVRET BLEU	30 578,24	0,00	30 578,24	30 163,00
TOTAL ACTIF	103 152,32	760,01	102 392,31	94 564,16

Bilan Passif		
Intitulé	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
CAPITAUX		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	57 404,39	53 680,90
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	5 377,27	3 723,49
Projet associatif et fonds dédiés		
197400 - Fonds dédiés	25 000,00	25 000,00
TIERS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
408000 - Fournisseurs - Factures non parvenues	11 258,25	8 807,37
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
431000 - Sécurité sociale	3 352,40	3 352,40
TOTAL PASSIF	102 392,31	94 564,16

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier de l'année 2022, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports

Vote : Contre : 0 ; Absention 0 ; Pour : 15

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 5377 € (cinq mille trois cent soixante-dix-sept euros) au compte en report à nouveau.

Vote : Contre : 0 ; Absention 0 ; Pour : 15

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Perspectives 2023

Eric COQUAZ, vice-président présente les perspectives 2023 avec des compléments apportés par Jean-Marie LACAU.

6-1 Tab'lucioles

> Application pour tablettes destinée aux personnes les plus dépendantes

- Adaptation en « responsive design » du site tablucioles.reseau-lucioles.org pour mobile et développement d'une fonction simplifiée d'envoi de photos depuis un mobile.
- Création d'un tutoriel pour aidants.
- Création d'un film « Tab'Lucioles, comme si vous y étiez » (version ESMS, version EHPAD).
- Préparation d'une campagne de communication.

6-2 Défense du secteur sanitaire et social

- Poursuite des rencontres et sensibilisation des élus (locaux et nationaux).
- Participation à une « concertation qualité de l'offre médico-social » pour la stratégie TSA/TND (troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement).

6-3 Dessine-moi un loisir

> Proposer des activités de loisir à l'extérieur du lieu de vie encadrées par des professionnels sensibilisés au handicap.

- Constituer un groupe de travail.
- Recenser les besoins et les idées des familles et des professionnels autour 4 établissements de Savoie.
- Recenser des initiatives locales.
- Identifier les besoins de financement et rechercher des financeurs.

> Réseau Lucioles se charge de l'animation du projet.

6-4 « Lulu va être opérée », soutien à l'appropriation

> Livre de recommandations sur le parcours chirurgical des personnes en grande dépendance.

- Réaliser un plan de communication pour accompagner l'appropriation du contenu du livre par les professionnels.

6-5 Poursuite des actions de valorisation de notre association

- Animation des 4 sites internet.
- Diffusions de livres et DVD.
- Communication sur les réseaux sociaux à développer.

6-6 Formations et animations

> Faire évoluer les pratiques dans les établissements et les familles.

- Réseau-Lucioles continue la promotion des formations assurées par J.-M. Lacau et soutiendra le développement d'un réseau de co-animation.

6-7 Participation à des groupes de travail

- Réseau-Lucioles poursuit sa participation à des groupes de travail pour assurer la représentation de personnes handicapées en grande dépendance dans les instances stratégiques.
- Groupe de recherche Polyrène : Véronique Bourg informe l'assemblée de la création d'un consortium de recherche sur le Polyhandicap « Polyrène » basé à Marseille.

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des perspectives de l'année 2023 en approuve le contenu sans restriction.

Vote : Contre : 0 ; Absention 0 ; Pour : 15

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Budget prévisionnel 2023

Annie MALEGUE, trésorière adjointe présente le budget prévisionnel avec des compléments apportés par Marie-Pierre HOMO et Denise DEGLISE.

Le budget prévisionnel 2023 est de 50 700 €

Charges :

- Prestations extérieures correspondant aux prestations de Jean-Marie Lacau et Sandra Balbuena. Pour le développement de Tab'lucioles sur Mobile nous n'avons pas encore sélectionné l'entreprise.
- Charges de fonctionnement.

Produits :

- Dons.
- Les fonds dédiés, constatés en 2021 et non utilisés en 2022 du fait de la conjoncture, reportés en 2023.

Charges 2023		Produits 2023	
	Montant		Montant
Frais de fonctionnement		Cotisations & dons	10 000
Maintenance informatique + Dropbox	3 600		
Affranchissements et téléphone portable	400	Vente : livre recettes, livre aliment, DVD,	700
Logiciel comptable et facturation	1 500		
Frais de déplacement	3 250	Reprise fonds dédiés n-1	25 000
Frais divers (assurances, cotisations,...)	800		
Prestations extérieures		Financements à chercher	15 000
Tab'Lucioles Sandra	500		
Tab'Lucioles JML	2 500		
Tab'Lucioles Suivi Devel. JML	9 900		
Dessine moi un loisir JML	4 500		
Lobbying politique JML	2 750		
Prestation mise à jour Sites	6 000		
Développement Tab'Lucioles	15 000		
Total budget hors bénévolat	50 700	Total budget hors bénévolat	50 700
Bénévolat et dons en nature	14 000	Bénévolat et dons en nature	14 000
Total budget général	64 700	Total budget général	64 700

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel de l'année 2023 en approuve le contenu sans restriction.

Vote : Contre : 0 ; Absention 0 ; Pour : 15	La résolution est adoptée à l'unanimité.
---	--

8. Elections du Conseil d'Administration

Liste des dirigeants en exercice en 2022 : Emmanuel BORE, Mélanie FOUCAULT, Françoise BELMONTE, Marie-Pierre HOMO, Denise DEGLISE, Annie MALEGUE, Véronique BOURG Jeanine PETIT, Eric COQUAZ, Jocelyne LASSUS-BONHOMME.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après constatation qu'aucun membre adhérent n'a demandé expressément qu'il soit procédé à de nouvelles élections à date anniversaire des précédentes élections, approuve, conformément à l'article 8 des statuts, la tacite reconduction de l'ensemble des administrateurs actuels.

Vote : Contre : 0 ; Absention 0 ; Pour : 15	La résolution est adoptée à l'unanimité.
---	--

Le président clôt l'Assemblée Générale à 20h45

Fait à Lyon le 30 avril 2023
Emmanuel BORE – Président

Mélanie FOUCAULT – Secrétaire

